

PROPOSITION DE CORRIGE

1. **Caractérissez l'organisation « SNM ». Précisez les finalités poursuivies par l'organisation (type, statut juridique, nationalité, champ d'action et ressources). (3 points) Point 1.2 les organisations des réalités diverses.**

Type : Il s'agit donc d'une entreprise privée, à but lucratif.

Statut juridique : c'est une société anonyme à directoire.

Nationalité : c'est une société française car le siège social de cette société se situe dans le nord de la France.

Champ d'action : production sur mesure de cuisines de moyenne et haute de gamme, ainsi que la fabrication de meubles de salle de bain et de meubles en kit. **Champ d'action géographique** : Européen (ou international).

Ressources :

- **humaines** : 180 salariés à Phalempin, les salariés du site d'Amiens + salariés du site belge
- **matérielles** : 2 sites de production (Phalempin et la Belgique), 1 usine à Amiens, 1 centre de formation, 1 crèche
- **financières** : capital de 1 100 000 €
- Immatérielles : notoriété, certification, savoir-faire...

2. **Présentez le diagnostic stratégique de la SNM avant sa réorganisation. (4 points) Point 7.2 le diagnostic stratégique.**

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Marché porteur - Goût du changement des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Des concurrents très connus (Mobalpa, Ikea) - Des clients exigeants sur la qualité, les délais
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des produits (normes ISO et NF) - Un personnel attaché à son entreprise dans la majorité - La notoriété de l'entreprise - Des relations privilégiées avec les partenaires (clients, fournisseurs) - Sa dimension citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Un appareil de production inadapté - Des délais de livraison trop longs - La recherche-développement prend du retard - Une personnalisation qui accentue les coûts de fabrication - Prix perçus comme élevés par les consommateurs

3. **Définissez et repérez l'avantage concurrentiel de la SNM. (2 points) Point 8.1 l'avantage concurrentiel et le choix stratégique dans l'entreprise.**

C'est un avantage temporaire dont dispose une entreprise, lui permettant de se distinguer des concurrents.

L'avantage concurrentiel de SNM réside dans sa maîtrise de la qualité de ses produits : normes ISO, NF... et dans la personnalisation de ses produits (sur mesure). L'entreprise propose deux gammes de produits complémentaires.

4. **Identifiez le problème de management auquel la SNM était confrontée en 2009. (2 points) Point 2.1 l'entreprise : atteindre des objectifs économiques.**

L'entreprise n'est pas suffisamment rentable. Même si la qualité n'est pas remise en cause, les prix pratiqués sont jugés trop élevés par les clients ainsi que les délais. Il faut repenser l'organisation du travail et de la production.

5. **Qualifiez le mode de production mis en place en 2010 par la SNM pour chacune des deux unités de production. Montrez que l'évolution des modes de production est une réponse à ce problème de management. (4 points) Point 4.1 les caractéristiques et l'évolution des systèmes de production.**

En Belgique : production en série en début de cycle (en amont), afin d'obtenir des économies d'échelle (diminution des coûts), d'améliorer la productivité et de réduire les délais,

A Phalempin : la production à la commande (à l'unité) en fin de cycle, afin de personnaliser les produits, à partir d'une base standardisée, pour satisfaire un maximum de clients tout en évitant le stockage.

Sur le plan technique, les solutions apportées par la direction vont améliorer la productivité et restaurer la rentabilité. En effet, on observe un raccourcissement des délais de 17 à 11 jours. Une diminution des coûts répercutée sur les prix de vente à la baisse et donc améliorer la compétitivité. Ce mode de production nécessite davantage de flexibilité de la part des salariés.

6. **Expliquez pourquoi cette réorganisation de la production engendre un nouveau problème de management. (2 points) Point 5.3 la rémunération et la motivation**

Le nouveau problème de management est lié aux ressources humaines. Ce nouveau mode de production a engendré les conséquences suivantes : une inquiétude des salariés quant à l'évolution de leurs conditions de travail ; un stress au travail ; un turn-over élevé (supérieur à la moyenne).

7. Indiquez si l'ouverture de la crèche est une réponse suffisante au nouveau problème de management Justifiez votre réponse. (3 points) Point 5.3 la rémunération et la motivation

La crèche mise en place par l'entreprise permettrait aux salariés de concilier plus facilement vie professionnelle et vie privée. Les salariés, ainsi rassurés concernant la garde de leurs enfants, seraient plus efficaces dans leur travail. Mais cette solution ne répond pas à l'ensemble des inquiétudes notamment celles liées à la flexibilité, à la formation et à la prise en compte de leur avis dans la prise de décision..